
Convention collective du secteur génie civil et voirie

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Hugues Thériault
Président

M. Roger Poirier
Représentant syndical

M. René C. Lessard
Représentant patronal

Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord
Section locale 62
6900, rue De Lorimier
Montréal QC H2G 2P9

- Requérante -

Mécaniciens industriels - Millwright
Section locale 2182
6830, rue Jarry Est, bureau 214
St-Léonard QC H1P 1W3

- Intimée(s) -

Alstom Canada inc.
1350, chemin St-Roch
Sorel-Tracy QC J3R 5P9

Association des manœuvres inter-provinciaux
Section locale AMI
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800
Montréal QC H2M 2V6

ACRGTO
7905, boul. Louis-H. Lafontaine, bureau 101-A
Anjou QC H1K 4E4

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Travaux de bobinage

Chantier : Outardes 3

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur génie civil et voirie, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 9 mai 2005 pour disposer du litige entre les métiers de l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, local 62 et de mécanicien industriel, local 2182 au chantier Centrale Hydro-Québec à Outardes 3.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Hugues Thériault agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

AVIS AUX PARTIES

Après consultation, les parties ont été avisées le 9 mai 2005 par la Commission de la construction du Québec de la tenue d'une visite de chantier pour le 11 mai 2005, suivie d'une conférence préparatoire pour le 13 mai 2005 à 9 h à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec situé au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

VISITE DE CHANTIER

Une visite de chantier s'est tenue le 11 mai 2005 au barrage d'Hydro-Québec à Outardes 3.

Outre les membres du Comité, étaient présents :

MM.	Luc Dufresne	Alstom Canada inc.
	Claude Gaudreault	Alstom Canada inc.
	Bruno Imbault	Section locale 2182
	Michel Bezeau	AMI
	Charles Sexton	ACRGTO

À cette visite de chantier, les membres du Comité ont été en mesure de constater l'inexistence des travaux en litige. De plus, le Comité a été informé qu'il n'y avait pas eu d'assignation pour ces travaux.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Une conférence préparatoire a eu lieu le 13 mai 2005, à 9 h à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec situé au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents :

MM.	Rénald Grondin	AMI
	Roger Martin	AMI
	Gérard Paquette	AMI
	Claude Gaudreault	Alstom Canada inc.
	Jacques-Émile Bourbonnais	Section locale 62
	Joe Missori	Section locale 62
	Réjean Mondou	Section locale 2182
	Claude Gagnon	Section locale 2182
	Gérald Letarte	ACRGTO
	Charles Sexton	ACRGTO
	André Marcoux	Alstom Canada inc.

Au début de cette conférence, le président du Comité a informé les parties de la non-existence de conflit dû à l'absence de travaux au chantier.

Pour faire suite à cette position du Comité, les parties en litige ayant demandé d'émettre leur point de vue, le Comité a décidé de se retirer pour analyser la teneur de la requête.

Au retour du Comité, ce dernier a permis aux parties d'exprimer leur point de vue . Suite à cela le Comité a avisé les parties du maintien de sa position initiale.

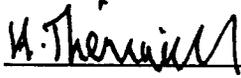
DÉCISION

CONSIDÉRANT que lors de la visite de chantier, les membres du Comité ont constaté qu'aucun travail de bobinage n'était exécuté;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'assignation pour ces travaux;

Le COMITÉ décide unanimement qu'il n'y a pas de conflit opposant les manœuvres et les mécaniciens de chantier pour les travaux relatifs au bobinage au chantier Outardes 3.

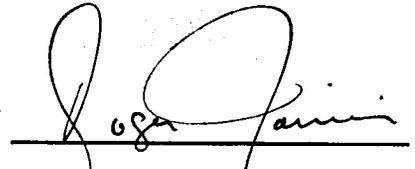
Signée à Montréal, le 24 mai 2005



Hugues Thériault
Président



René C. Lessard
Représentant patronal



Roger Poirier
Représentant syndical